

Animatrice / Animateur enfance - jeunesse

Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNE DE SAINT ANDRE D EMBRUN
Grade :	Adjoint territorial d'animation
Référence :	O00519049071
Date de dépôt de l'offre :	26/04/2019
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Non Complet
Durée :	28h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	30/09/2019
Date limite de candidature :	25/06/2019

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Hautes-Alpes
Lieu de travail :	Mairie hotel de ville 05200 Saint andre d'embrun

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Adjoint territorial d'animation Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe
Famille de métier :	Education et animation
Métier(s) :	Animatrice / Animateur éducatif-ve accompagnement périscolaire Animatrice / Animateur enfance-jeunesse

Descriptif de l'emploi :

Sous la direction des élus en charge du scolaire et périscolaire l'agent devra gérer les temps périscolaires avec les enfants âgés de 3 à 11 ans, mettre en place des animations et des ateliers. L'agent devra également gérer la partie administrative concernant le restaurant scolaire et les contacts avec les parents. L'agent devra aussi faire le nettoyage de la garderie et du restaurant scolaire

Profil demandé :

SAVOIRS :

Etre titulaire d'un BAFA ou d'un diplôme d'éducateur territorial
Connaissances pédagogiques liées à l'enfance.
Méthodologie de construction d'un cycle d'activités.
Connaître le rythme de l'enfant.
Connaître les techniques d'animation et d'encadrement.
Connaître et appliquer les règles d'hygiène en restaurant scolaire.
Savoir utiliser l'outil informatique et les logiciels Word et Excel.

Mission :

SAVOIR-FAIRE :

Analyser les besoins et les caractéristiques du public accueilli.
Élaborer et mettre en œuvre les projets et activités dans le cadre des ateliers périscolaires
Animer et accompagner les enfants dans les activités proposées.
Gérer les tâches administratives liées au poste.

SAVOIRS ETRE

Capacité d'écoute auprès des enfants.
Faire respecter les règles de vie en collectivité durant les temps de repas et les activités.

Téléphone :

04 92 43 03 84

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.